



## **Communiqué de presse**

### **Le Conseil communal vous invite à faire contrôler vos cueillettes de champignons dans le bâtiment de l'ancien orphelinat, rue de Chêtré 36**

#### **Contrôle officiel des champignons**

Comme chaque année, pour assurer le contrôle des cueillettes de champignons, une permanence sera assurée quotidiennement à la population, **dès le lundi 14 septembre** et jusqu'à fin octobre 2020, aux heures ci-dessous :

**tous les jours, de 18h30 à 19h30,  
rue de Chêtré 36, salle N°1,  
1<sup>er</sup> étage, côté nord**

Cette vérification, ouverte à tous les amateurs de la région, est assurée par des experts qui les remercient de présenter des champignons frais et dans un bon état sanitaire. Le contrôle en est simplifié.



#### **Mesures de prévention liées au Covid-19**

Les contrôles se feront les uns après les autres. Ainsi, une seule personne sera admise dans le local de vérification. Le port du masque est obligatoire, de même que la désinfection des mains à l'entrée, ainsi que le respect des distances physiques. Quant à la cueillette, elle devra être présentée dans un panier (pas de sacs, sachets ou autres). En cas de non-respect des règles, les contrôleurs seront habilités à refuser d'entrer en matière.

Cette vérification est gratuite et vivement recommandée au vu du nombre élevé de champignons toxiques. Malgré les mesures à observer contre la pandémie, le Conseil communal vous encourage à en profiter, en vous souhaitant une belle cueillette !

La chancelière communale :

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 1<sup>er</sup> septembre 2020